



Prolonger la vie
de vos appareils !



Télévision



Gros électroménager



Antenne

RÉPARATION
ET
INTERVENTION
À DOMICILE

Service certifié*



L A B E L
QUALI
RÉPAR

EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

**Pour vous, faire appel à un réparateur du réseau QualiRépar, c'est réduire le coût de la réparation de votre appareil électrique hors garantie grâce à la remise qui sera directement appliquée sur la facture. C'est aussi l'assurance d'une intervention de qualité, en toute confiance.*



05 46 97 41 51

sav@coop-atlantique.fr



TÉLÉVISION



ANTENNE

Installation à Domicile⁽¹⁾

Déplacement et Main d'œuvre

Forfait réglage télévision & barre de son

59€

Mise en service TV connectée

(au réseau Wifi existant ou câble Ethernet)

59€

Forfait installation TV murale

(fourniture support & goulotte en suppléments)

79€

Forfait mise en service BOX Internet Fibre – Adsl

79€

Réparation

Devis TV⁽²⁾

39€

Taux horaire réparation TV

49€

Déplacement

39€



*Prestations antenne suivant conditions d'accessibilité.

Forfaits Antenne

Tarifs TTC

Devis Antenne

Gratuit

Pack 1 = Installation complète

359€⁽⁵⁾

Déplacement et Main d'œuvre
Fourniture Antenne ou Parabole
Fixation – Amplificateur – Mât
Réglages

Pack 2 = adaptation de votre installation

249€⁽⁵⁾

Déplacement et Main d'œuvre
Fourniture système d'amplification,
Antenne ou Parabole
Réglages

Forfait réglages Antenne et Parabole

79€

Déplacement et Main d'œuvre
Réglages

Coopérateur



Devis
Gratuits⁽⁴⁾



GROS ÉLECTROMÉNAGER

À Domicile⁽¹⁾

Tarifs TTC

Forfait Réparation 1 appareil Gros Electroménager*

69€

Déplacement et main d'œuvre
30km, 30 min de main d'œuvre

Au-delà : 2€ du km supplémentaire
et taux horaire 49€

*Prêt d'appareils selon les disponibilités

Si 2° appareil sur même intervention

25€

À l'atelier

Tarifs TTC

Forfait Devis⁽²⁾

25€

*Déduit si réparation effectuée

Taux horaire réparation à l'atelier⁽³⁾

49€

Diagnostic et devis

Réparation si devis accepté
hors pièces détachées



(1) L'intervention se limite strictement aux travaux décrits et déclarés conformes dans un rayon de 30km. Au-delà de 30km, facturation par kilomètre supplémentaire : 2€ TTC.

(2) L'avance sur prestation et le cas échéant, les demandes de devis sont payables au dépôt de l'appareil et sont déductibles en cas de réparation. Dans le cas contraire, le montant reste acquis au Service Après-Vente.

(3) Tout ½ heure commencée est due en totalité.

(4) Pour devenir coopérateur, rendez-vous sur <https://rejoignez.coop-atlantique.fr>

(5) TVA à 10% seulement pour les habitations de plus de 2 ans sur la main d'œuvre et le déplacement, selon la loi de finances en vigueur.

Les Conditions générales de vente et de garantie accompagnent chaque demande de devis, elles sont disponibles au Service Après-vente et sur demande.